



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET PRIMITIF 2025



COMPTES FINANCIERS UNIQUE 2024



Qu'est-ce que le C.F.U. ?

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion

Le C.F.U. 2024 retrace plus de

9.3 millions d'euros de recettes

dites réelles (au sens comptable)

&

8.5 millions d'euros de dépenses

dites réelles (au sens comptable)

F

Tableau Balance Générale Exercice 2024		
	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement - Mouvements réels</i>	5 965 484.80	7 135 809.43
<i>Fonctionnement - Mouvements d'ordre</i>	375 035.15	86 729.41
Total Fonctionnement	6 340 519.95	7 222 538.84
<i>Investissement - Mouvement réels</i>	2 546 803.72	2 186 351.72
<i>Investissement - Mouvement d'ordre</i>	95 063.36	383 369.10
Total Investissement	2 641 867.08	2 569 720.82

QUE RETENIR DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 ?

UN TAUX DE REALISATION TRES PROCHE DES PREVISIONS

Le budget 2024 a fait l'objet d'une décision modificative pour ajuster les crédits budgétaires aux besoins qui évoluent en cours d'année (ajustement à la consommation, réalisation de prestations supplémentaires, réparations non prévues,)

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées. Grace à la décision modificative du budget, les dépenses réelles sont très proches des crédits inscrits.

Chapitre 011 : DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES

Chapitre 012 : DES CHARGES DE PERSONNEL SIGNIFICATIVES

- le taux de réalisation est de 99.58 % sur les crédits prévus au budget (3 523 950 €).
- *La fin de l'année 2023 avait été marquée par l'arrivée d'un nouveau policier municipal (portant l'effectif à 3 agents) et la création d'un poste pour l'animation des Microfolies. Ces emplois ont été supportés en année pleine sur 2024 ce qui entraîne une augmentation des dépenses sur ce chapitre.*

- le taux de réalisation est de 96 % (1 818 423 €) sur les crédits prévus au budget (1 898 435€).
- Ce chapitre a connu une diminution par rapport à 2023

En effet en 2023 ce sont près de 1 890 000 € qui ont été consommés contre 1818 000 € en 2024 soit une diminution de 72 000 € soit 3.80 %.

L'explication provient en partie du fait que la commune avait du lancer en 2023 des marchés publics pour tenter de maîtriser ses dépenses d'électricité, de gaz, le coût de ses assurances ou encore le renouvellement de son parc de photocopieurs.

La commune de Saverdun subit, comme tous les acteurs économiques ainsi que les ménages, la hausse sur les prix de l'énergie, les denrées alimentaires et autres produits manufacturés. Pour autant, la veille permanente sur la gestion de ces dépenses lui permet de contenir ce chapitre.

Chapitre 65 : charges de gestion courante

Le taux de réalisation est de 96 % sur les crédits prévus au budget (507 100 €).

Dans ce chapitre sont comptabilisés les indemnités des élus, le versement des subventions aux associations, la subvention au CCAS et autres contributions obligatoires.

Pour rappel le montant de la subvention au CCAS s'élève à 90 000 € pour lui permettre d'assurer le portage des repas à domicile (plus de 11 000 repas distribués en 2024)

Le CCAS prend également en charge certaines dépenses et octroie des bons alimentaires aux personnes en difficultés.

S'agissant de l'enveloppe des subventions aux associations, elle est passée de 172 000 € en 2022 à 190 000 € en 2023 soit une hausse de + 10 % et à 195 000 € en 2024.

En dehors de cette aide purement financière, la commune met également à disposition des associations ses salles municipales et à ce titre la Salle de la Laure connaît un franc succès (loto, repas, animations...)

Chapitre 66 : charges financières

Le taux de réalisation est de 97.5 % sur les crédits prévus au budget (140 500 €).

Ce chapitre comprend uniquement les intérêts des emprunts et autres frais bancaires.

Pour rappel, le prêt de 1 300 000 € contracté en 2022 n'a pas été débloqué, il le sera au plus tard en septembre 2025.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Le taux de réalisation est de 76.2 % sur les crédits prévus au budget (12 000 €).

Ce chapitre peut connaître des variations importantes du fait justement de son caractère exceptionnel.

QUE RETENIR DES RECETTES DE FONCT. 2024 ?

Chapitre 73 : impôts et taxes,

-16 000 € sur les 3 921 380 € inscrits
soit un taux de réalisation de 99.6 %

Les bases fiscales servant de base au calcul des taxes foncières et taxe d'habitation pour les résidences secondaires sont prévisionnelles, elles ne sont définitives qu'en fin d'année.

En cours d'année peuvent s'opérer des ajustements sur des locaux déclarés sans éléments de confort ou vacants ce qui a généré des rôles supplémentaires. Ce travail de mise à jour des bases fiscales est à la fois réalisé en interne (service urbanisme et financier) mais également par la commission communale des impôts directs (CCID).

Concernant les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordres) on constate une variation de près de 180 000 € soit une hausse de 2,75 % par rapport au budget prévisionnel

Chapitre 70 : produits des services,

+ 57 000 € sur les 501 130 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 111.23 %

La variation s'explique principalement par des recettes plus importantes sur les prestations à caractère de loisirs et sur l'accueil extra et périscolaire. On remarque un taux de fréquentation de plus en plus important des structures d'accueil des adolescents et enfants grâce aux animations et séjours proposés.

La fréquentation de la cantine ne diminue pas, elle s'est même accentuée pour les années scolaires 2023-2024 (alors même que la ville voyait une classe maternelle fermer) . On note que plus de 95 % des enfants ont mangé au moins une fois à la cantine.

On remarquera également une augmentation des entrées à la piscine (15 000 € par rapport à 2023) probablement lié au phénomène Jeux Olympiques 2024 et aux performances de Leon Marchand.

Chapitre 74 : dotations et participations

+ 45 000 € sur ce chapitre soit un taux de réalisation de 102.54% s'expliquant principalement par une contribution plus importante de la CAF en raison de l'augmentation de la fréquentation des services accueil péri et extra-scolaire des enfants comme des adolescents et de la valorisation de la pause méridienne.

A noter qu'au cours de l'année 2024, la commune a bénéficié de subventions pour la mise en place et le suivi de son projet alimentaire de territoire.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

+ 12 400 € sur ce chapitre, soit un taux de réalisation de 101.8 %

s'expliquant par le remboursement des sinistres déclarés auprès de l'assurance

Sont également comptabilisées, dans ce chapitre ,les locations à usage commercial et d'habitation.

La commune n'a en 2024 subit aucune perte de loyer, le local de la Savonnerie Macha ayant été loué à l'Atelier qui dépoté.

les chapitres 013 atténuations de charges et 77 produits exceptionnels

▶▶▶ Chapitre 77 produits exceptionnels + 112 000 €

Ce chapitre peut connaître des variations importantes du fait de leur caractère exceptionnel ce qui est le cas en 2024 car la commune a cédé une parcelle à la SCI L'œil de l'Ariège pour 112 700 €
La cession de patrimoine immobilier constitue un produit exceptionnel.

▶▶▶ Chapitre 013 atténuations de charges + 7 100 €

Ce chapitre, comme le précédent peut connaître d'importantes variations liées aux absences pour maladie des agents non titulaires.

Cette année la section de fonctionnement dégage un excédent de 882 018.89€

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PLUS PRÉCISEMENT...

L'ouverture des crédits d'investissement permet l'engagement.

Toutes les dépenses d'investissements sont souvent réalisées sur plusieurs années et génèrent un montant de "restes à réaliser" au terme de l'année N (2 014 115 € en 2024) dont :

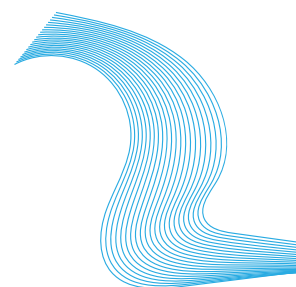
- études d'avant projet,
- divers matériels techniques (bras d'aspiration ferronnerie) et équipements (plaque de rue, mobilier...)
- acquisition garage au 20 rue du Carrerot
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prévention des berges de l'Ariège et la sécurisation de la falaise
- les travaux d'aménagement des jardins partagés
- les travaux de reprise de concessions du cimetière
- les travaux de sécurité incendie
- la maîtrise d'œuvre du centre multimédia
- la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel espace jeunes
- la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la voirie quartier Girbet 3 (pour solde)
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la friche « le garage »
- la maîtrise d'œuvre et travaux de renaturation de la cour de l'école maternelle (pour solde)
- et enfin la maîtrise d'œuvre et les travaux de la place Lansonne et rue du Buguet,

Certains projets d'investissement n'ont pu être réalisés au cours de l'année et sont inscrits sur le budget suivant

(ex : rénovation des vestiaires du stade d'honneur, aménagement de la salle de la Laure, travaux sur la friche « le garage Renault », construction du nouvel espace jeunes ou encore l'aménagement de l'île du Ramier, ...).

Les
RESTES A REALISER 2024

Les
**INVESTISSEMENTS
PREVUS
MAIS NON
REALISES**



LE BUDGET 2024 L'A PERMIS!

Les REALISATIONS 2024

Dans les projets réalisés en 2024 et structurant pour la ville, on retiendra particulièrement :



La reconstruction du bâtiment ALAE



La création d'un quartier destiné aux professionnels de santé (Girbet III)



La renaturation de la cour de l'école maternelle en cour type oasis



La poursuite du remplacement des éclairages publics

**VOUS
L'AVEZ FAIT!**

Les REALISATIONS 2024

Dans les projets réalisés en 2024 et structurant pour la ville, on retiendra particulièrement :



La reprise de 97 concessions du cimetière (section A, B et C du cimetière du champ de mars)



L'entretien régulier des écoles (ici réparation gouttières) et rénovation de salles de classes



Le déménagement provisoire de l'Espace Jeunes , place du Champ de Mars



Démolition de la maison menaçant ruine, rue du Barry

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PLUS PRECISEMENT...

Concernant le report des recettes d'investissement, il s'agit des subventions d'investissement et de l'emprunt que la commune a contracté en 2022 mais qu'elle n'a pas débloqué.

Le montant des subventions versé dépend totalement des mandats émis en règlement des investissements réalisés, mais on constate par ailleurs une « lenteur » dans le versement des subventions par les financeurs.

**Les
RESTES À REALISER
2024**

Les recettes d'investissement font donc elles aussi l'objet d'un reste à réaliser au terme de l'année 2024 (1 808 905€) dont :

- 1 300 000 € emprunt contracté non débloqué,
- 125 660 € de subvention DETR pour la revitalisation du cœur de ville,
- 81 200 € pour l'aménagement de la rue du Buguet et Lansonne
- 75 125 € pour la construction du bâtiment ALAE
- 60 795€ pour l'aménagement du quartier Girbet III
- 60 115 € de fonds verts pour la renaturation de la cour de l'école maternelle
- 31 300 € de subvention pour les équipements de la cantine (four, tunnel de lavage)
- 26 000 € pour les travaux en faveur de la sécurité incendie
- 20 800€ pour les études (plan guide, sécurisation de la falaise...)
- 18 000 € pour les travaux de reprise de concessions

Les RECETTES REALISEES

- 1 022 876 d'excédents de fonctionnement capitalisé (c'est le montant pris sur le fonctionnement pour financer les investissements)
- 191 000 € de F.C.T.V.A.
- 29 000 € de taxe d'aménagement

S'agissant des subventions, elles ont représenté en 2024 : **846 200 €** dont 429 775 € de l'Etat (DSIL, CAF), 200 000 € de l'Europe, 155 980 € de DETR, 30 750 € de la Région Occitanie, 22 825 € du Département de l'Ariège et 6 870 € de la C.C.P.A.P

Attention, le montant versé des subventions n'est pas le même que le montant notifié dans l'année. En effet, le versement des subventions dépend de l'avancement des travaux et de la réactivité des services instructeurs qui peut être très long (Europe, Région)

Les subventions versées en 2024 correspondent à des acomptes versés au titre des opérations suivantes : la réhabilitation du bâtiment artisanal (ancien Garage Renault), la construction du nouveau bâtiment ALAE primaire, la rénovation énergétique et l'accessibilité de la maison dite DLKC, le plan guide, les aménagements des salles de spectacles et enfin le mail du Balouard.

Présentation en séance

*Cf note de
Synthèse*

CFU 2024 du Budget Annexe Lotissement favorable à la santé

Présentation en séance

Cf note de
Synthèse

Affectation des résultats 2024

Présentation en séance

Cf note de
Synthèse

Vote des taux Impôts Locaux





BUDGET PRIMITIF 2025



LE BUDGET : UN ACTE DÉMOCRATIQUE IMPORTANT

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget se présente en 2 parties



la section

fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général (électricité, eau, etc.), intérêt de la dette...

L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement des investissements prévus par la ville.



la section

d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements.

Y sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (subventions reçues, emprunts, recettes propres...)

LE BUDGET : 5 PRINCIPES FONDAMENTAUX



1. **L'équilibre réel** des recettes et des dépenses par section. Un budget communal ne peut donc pas être en déficit

2. **L'annualité** _ Le budget couvre la période de 1er janvier N au 31 décembre N (même s'il est voté au 15 avril et que quelques exceptions sont prévues par les textes)

3. **L'unité** : toutes les dépenses et toutes les recettes figurent dans un document unique (le budget général). Dans certains cas uniquement, il est possible de construire des Budgets Annexes

4. **L'universalité** : Le principe implique que :

- toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modifications dans le budget. Cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires ;
- les recettes financent indifféremment les dépenses. C'est l'universalité des recettes.

5. **La spécialité** Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés par chapitre ou par article. Les dépenses et les recettes sont classées dans chaque section par article et chapitre. L'exception est les crédits "dépenses imprévues"

LES AMBITIONS DU BUDGET 2025

La commune de Saverdun s'impose trois règles pour établir son budget

1

LA REALISATION D'INVESTISSEMENTS PROFITABLES A LA POPULATION

(construction nouvel espace jeunes, aménagement de la place de Lansonne et d'une partie de la rue du Buguet, aménagement d'un espace de verdure sur l'île du Ramier, maintien des services publics, soutien très actif de la vie associative ...)

2

CONSERVER DES SERVICES AUX HABITANTS PERFORMANTS

- plus de 20 services à la population pour accompagner les habitants dans leur quotidien, et au fil des âges et de la vie
- Des services pour les enfants, pour les adolescents, pour les jeunes adultes..
- Des services pour favoriser l'accès à la culture, au sport, aux démarches administratives,
- Social, portage des repas, personnes âgées, alimentation durable...

3

PRESERVER LA SANTE FINANCIERE DE LA VILLE

- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- maitrise du taux d'endettement et de la pression fiscale
- "investir" maintenant pour moins dépenser demain (changement des éclairages publics en led, étude réseau de chaleur...)

LA STRUCTURE DU BUDGET 2025

Le Budget primitif 2025 s'équilibre
à plus de 7.9 millions d'euros en section de
fonctionnement
&
7.4 millions d'euros en section
d'investissement

TABLEAU RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
CHAPITRE	INTITULE	MONTANT BP	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT BP
011	Charges à caractère général	2 019 035,00	002	Excédent antérieur reporté	998 808,00
012	Charges de personnels	3 548 220,00	70	Produit des services	507 750,00
65	Autres charges de gestion courante	558 260,00	73	Impôts et taxes	3 845 120,00
66	Charges financières	163 500,00	74	Dotations et Participations	1 806 940,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	75	Autres produits de gestion courante	626 110,00
68	Amortissements et provisions	80,00	76	Produits financiers	25,00
014	Atténuation de produits	20 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
			78	Reprise sur amortissements et provisions	5 467,00
			013	Atténuation de charges	25 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 321 095,00		TOTAL RECETTES REELLES	7 816 220,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 160,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	TOTAL DEPENSES ORDRES	400 000,00		TOTAL RECETTES ORDRES	110 160,00
023	Virement à la section d'investissement	1 205 285,00			
	TOTAL fonctionnement	7 926 380,00		TOTAL fonctionnement	7 926 380,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
		MONTANT BP			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 706 378,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 205 285,00
16	Remboursement d'emprunts	510 000,00	10	Dotations fonds divers	2 138 433,00
20	Immobilisations incorporelles	83 800,00	13	Subventions d'investissement	281 160,00
21	Immobilisations corporelles	335 270,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 147 000,00
23	Immobilisations en cours	2 599 560,00	21	Immobilisations corporelles	
27	Autres immo financières	2 000,00	27	Autres immo financières	140 500,00
45	Opération pour comptes de tiers		45	Opération pour comptes de tiers	
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 237 008,00		TOTAL RECETTES REELLES	5 152 378,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 160,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00
041	Opérations patrimoniales	60 000,00			
	TOTAL DEPENSES ORDRES	170 160,00		TOTAL RECETTES ORDRES	460 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES	5 407 168,00		TOTAL RECETTES REELLES + ORDRES	5 612 378,00
	RAR	2 014 115,00		RAR	1 808 905,00
	TOTAL investissement	7 421 283,00		TOTAL investissement	7 421 283,00

TOTAL 15 347 663

TOTAL

15 347 663

BUDGET PREVISIONNEL 2025

**LES DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT**



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

L'ENJEU DE LEUR MAÎTRISE !

Les dépenses dites réelles de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnels
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres (amortissement, atténuation)

Nos points de vigilance...

Maitriser les charges d'énergie (gaz, électricité...)

Maitriser les charges de personnel

Dégager les moyens nécessaires pour permettre au CCAS de faire face aux besoins d'aides de la population (cf page suivante)



Nos forces...



une bonne fréquentation des services publics locaux produits

L'implication personnelle de chaque service pour maitriser ses dépenses de fonctionnement

La force d'innovation de la collectivité (pour continuer à produire le service public à moindre coût)

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 6 321 095 € contre 6 087 285 € en 2024 , soit une variation de 3.84 %

Voici le détail chapitre par chapitre

CHAPITRE 011 : LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Le montant des crédits inscrits au chapitre 011 s'élève à 2 019 035 €, soit augmentation de 6.35 % par rapport aux crédits ouverts en 2024 soit 120 600 €

Les + grandes variations à la hausse



Articles	Intitulé	Augmentation / Crédits Ouverts 2024	Commentaires
60612	Energie	+ 100 000 €	Evolution de la tarification et des modes de facturation
611	Contrat de prestations de services	+6 000 €	Augmentation de l'enveloppe pour l'élagage
61358	Locations mobilières	+3 850 €	Location robot pour tonte stade honneur
615221	Entretien bâtiments publics	+ 4 600 €	Entretien du patrimoine immobilier, ajustement aux besoins
615228	Entretien autres bâtiments	+ 5 000 €	Entretien des bâtiments loués
615231	Entretien réparation réseaux	+4 000 €	Hydrocurage des réseaux enterrés
6184	Taxe foncière	+ 10 000 €	Prise en compte des nouvelles acquisitions immobilières (dont friche intermarché)
	TOTAL	+ 133 450€	

D'autres postes de dépenses évoluent à la hausse mais suivent le cours de l'inflation sans grande variation en % et ne méritent donc pas d'être listée un par un.



Les + grandes variations à la baisse

Articles	Intitulé	Diminution / BP 2024	Commentaires
6042	Achats de prestations de services	-5 900 €	ajustement aux besoins selon activités proposées sur extra scolaire (budget identique à celui de 2023)
60621	Combustibles	-5 000 €	prise en compte de la réparation fuite de la piscine devrait combler hausse px gaz et ajustement conso N-1
6064	Fournitures administratives	-1 750 €	Effort demandé aux services
6283	Frais de nettoyage des locaux	-3 500 €	Travaux réalisés en régie et non par des prestataires extérieurs
	TOTAL	- 16 150 €	

CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL

Le chapitre 012 augmente de 24 270 € par rapport au budget 2024 soit une variation de 0.69%

La commune devra absorber en 2025, l'augmentation des taux de cotisations des charges patronales CNRACL (+45 000€ cette année) et l'évolution du coût de la masse salariale à effectif constant (ce que l'on nomme GVT pour Glissement Vieillesse Technicité)

Pour y faire face, la collectivité-employeur doit prendre des décisions délicates comme ne pas remplacer certains départs à la retraite et certaines absences, tout en maintenant un niveau de qualité du service à la population.

Il s'agit d'un équilibre fragile et difficile à trouver : il faut concilier des impératifs parfois dissonants comme : rigueur budgétaire, absorption de nouvelles dépenses imposées par le niveau national, respect des règles d'encadrement obligatoires au service Enfance/Jeunesse par exemple avec maintien des services publics locaux utiles à une qualité de vie sur le territoire, attractivité, management...

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Le chapitre 65 augmente de 51 060 € par rapport aux crédits ouverts 2024 soit +10.09%

Les **contributions obligatoires** (SDIAU, SDE, frais d'actes d'état civil ...) restent stables

La commune doit augmenter le montant de l'aide apportée au **CCAS** (+12 500€) afin qu'il puisse soutenir les foyers les plus modestes, toujours plus nombreux, et fragilisés notamment par ce contexte de flambée du prix des denrées alimentaires, de carburant et dépenses de chauffage.

L'enveloppe destinée **aux subventions des associations** est maintenue à 195 000 € (pour mémoire, elle est passée de 172 000 € en 2022 à 190 000 € en 2023 (soit + 10%), puis 195 000 € depuis 2024)

L'augmentation s'explique également par la subvention d'équilibre que le budget de la ville doit verser au budget annexe « Girbet 3 » (45 000 €)

LA NECESSAIRE AGILITÉ DU BUDGET DU C.C.A.S.

*Le budget 2025 de la ville prévoit que la subvention versée au CCAS évolue de 90 000 € à 102 500 €.
(pour mémoire, en 2018 elle était de 55 000 € et 90 000 € depuis 2019)*

Ce choix politique d'accompagnement est justifié par l'évolution des besoins de la population

* Une nette progression des secours directs

En 2024 le CCAS a aidé (par les secours d'urgences et bons alimentaires) les usagers pour près de 27 000 €.

Une année tristement record compte tenu du contexte économique et inflationniste.

Pour mémoire en 2022 le montant de ces aides s'était élevé à 16 350 €.

Pour le budget 2025 le montant prévisionnel des aides à été porté à 33 000 €

* Des services utiles au quotidien

* La **navette urbaine** gratuite

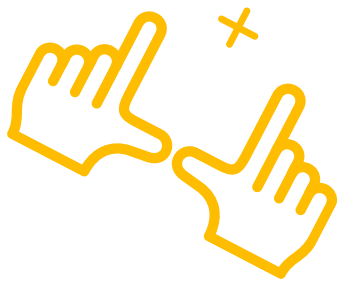
* La gestion/cooordination de la **Maison Sociale de Girbet** qui accueille les services de France Services (activité multipliée par 3), le CLIC, l'ARCLIE, Mutualia....

* Et aussi...

- l'offre de cours d'**alphabétisation**,
- la distribution de **colis de fin d'année** pour les aînés (92 colis "couple" et 271 colis "individuels" sont offerts aux personnes âgées de + de 75 ans)
- l'offre d'une **animation musicale** dite "Galette des Rois" pour les personnes âgées de + de 65 ans
- l'offre des bouquets de mariage

* Des subventions versées à des associations de services et caritatives

Le CCAS a également apporté son concours financier aux associations (CLIC, Restos du cœur, Secours populaire, Ligue contre le cancer, Autisme Ariège, SATED09...) pour un montant total de 6 600 €



Le budget : outil indispensable à la vitalité de la vie associative



1

Nettoyer, réparer les équipements sportifs (gymnase, piscine, boulodromes...)

(et ainsi contribuer, à notre juste part, aux exploits sportifs !)

2

Tracer, chaque week-end, les terrains du jeu

(ici sous haut contrôle ;-)



3

Proposer des espaces de création artistique, de rencontres, de solidarité...



4

Maintenir à 195 000 € l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions aux associations.

5

Contribuer, coordonner + de 200 manifestations par an !



CHAPITRE 66 :LES CHARGES FINANCIERES

Le chapitre 66 augmente de 23 000 € par rapport aux crédits ouverts en 2024 , afin d'anticiper le déblocage du prêt contracté en 2022.

La commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2020 et 2021, de ce fait la part des intérêts diminuent. La commune a contracté un emprunt en 2022 qu'elle n'a pas déblocqué et qu'elle envisage de déblocquer au cours du premier semestre 2025 en fonction de l'avancement de l'aménagement de la Place de Lansonne.

Pour mémoire le taux d'emprunt est de 2.59% ce qui est toujours en dessous des taux actuels

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Du fait de leur caractère exceptionnel, ces dépenses sont difficilement prévisibles et ne peuvent être comparées d'une année à l'autre.

BUDGET PREVISIONNEL 2025

**LES RECETTES DE
FONCTIONNEMENT**



**Pour l'année 2025 le montant prévisionnel des recettes
de fonctionnement est estimé à 6 817 412€**
(hors écritures d'ordre)

GRACE A QUELLES RECETTES FONCTIONNENT LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ?

LA FISCALITE DIRECTE

- c'est à dire le produit des impôts locaux
 - Taxe Foncière Bâtie
 - Taxe Foncière Non Bâtie
 - Taxe d'Habitation sur résidence secondaire
- Pour mémoire, la CFE fait partie de la fiscalité professionnelle transférée à la CCPAP

LE PRODUIT DES SERVICES

- cantine, ALAE, ALSH, piscine, cinéma, redevance occupation du domaine public

LES DOTATIONS DE L'ETAT

- La plus significative est la Dotation Globale de Fonctionnement
- D'autres dotations viennent "compenser" des suppressions d'impôts

LA FISCALITE INDIRECTE

- Elle comprend essentiellement les droits de mutation

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

Le chapitre 013 subit une baisse de 6 000 € par rapport aux crédits ouverts 2024.

S'agissant des indemnités journalières de maladie et maternité, il est difficile d'en estimer le montant en début d'année mais le montant sera probablement réactualisé en cours d'année par une décision modificative du budget.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES

Le chapitre 70 reste stable par rapport au crédits ouverts en 2024

On note cependant une progression des produits des prestations de services périscolaires (cantine, accueil de loisirs péri et extra-scolaire) dû à une hausse de la fréquentation.



Serait-ce l'effet Jeux Olympiques 2024 et plus précisément Léon Marchand qui a fait grimper la fréquentation de la piscine ?

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES



Le chapitre 73 diminue de 76 200 € par rapport aux crédits ouverts 2024. Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) n'étant pas connu, il n'y a pas de sommes inscrites dans le BP 2025 (pour mémoire FPIC 2024 = 90 965 €)

Comme les années précédentes, ce chapitre fera l'objet de régularisation via les décisions modificatives

La commune n'augmente pas les taux des impôts locaux .

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



Les principales composantes de ce chapitre sont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et les dotations de compensation de l'état (dotation compensation réforme taxe pro, compensation au titre des exonérations foncières, dotations des titres sécurisés...)

Pour 2025, La DGF augmente de 108 000 € elle s'élève à 1 284 763 € et se ventile de la manière suivante

La dotation forfaitaire : 444 038 € (variation - 447 €)

La dotation de solidarité : 743 861€ (variation + 102 484 €)

La dotation nationale de péréquation : 96 864 € (variation + 5 965€)

Ce chapitre n'augmente pas dans les mêmes proportions que la DGF. La Dotation de réforme de taxe professionnelle DCRTTP diminue de 40 000 €

En 2024, la commune a perçu grâce au Fond vert des dotations pour l'accompagner dans son projet alimentaire de territoire, cette aide sera-t-elle reconduite en 2025 ? Par principe de précaution cette dotation n'a pas été inscrite en 2025.

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Les recettes de ce chapitre sont principalement les loyers perçus par la commune et les sommes versées par la Régie Municipale d'Electricité dans le cadre de la convention.

Ce chapitre enregistre également les remboursements des sinistres par les assurances ce qui explique les variations importantes d'une année à l'autre.

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

Rien à signaler

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ce chapitre ne peut être comparé, comme son nom l'indique les produits de ce chapitre sont exceptionnels et peuvent varier énormément d'une année à l'autre en particulier en cas de cession immobilière.

BUDGET PREVISIONNEL 2025

**VUE D'ENSEMBLE
SUR LA SECTION
INVESTISSEMENT**





Dépenses



Recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
		MONTANT BP	021	Virement de la section de fonctionnement	1 205 285,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 706 378,00	10	Dotations fonds divers	2 138 433,00
16	Remboursement d'emprunts	510 000,00	13	Subventions d'investissement	281 160,00
20	Immobilisations incorporelles	83 800,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 147 000,00
21	Immobilisations corporelles	335 270,00	21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	2 599 560,00	27	Autres immo financières	140 500,00
27	Autres immo financières	2 000,00	45	Opération pour comptes de tiers	
45	Opération pour comptes de tiers		024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 237 008,00	TOTAL RECETTES REELLES		5 152 378,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 160,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00
041	Opérations patrimoniales	60 000,00	041	Opérations patrimoniales	60 000,00
TOTAL DEPENSES ORDRES		170 160,00	TOTAL RECETTES ORDRES		460 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES		5 407 168,00	TOTAL RECETTES REELLES + ORDRES		5 612 378,00
RAR		2 014 115,00	RAR		1 808 905,00
TOTAL investissement		7 421 283,00	TOTAL investissement		7 421 283,00

Les dépenses "nouvelles" d'investissement 2025 sont estimées à 5.2M d'€

A ces dépenses nouvelles ,
ajoutons

plus de 170 000 € d'opération
d'ordre
&

+ de **2 M d'€ de Restes à Réaliser**



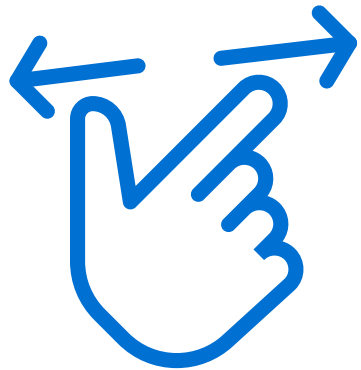
Équilibrées par des recettes

- dites "nouvelles" à hauteur de 5.1 M d'€
- auxquelles il faut ajouter 1.8 M d'€ de recettes en "restes à réaliser"
- et 400 000 € d'écritures d'ordre

Soit un total de la section d'investissement de 7.4 M d'€

SECTION INVESTISSEMENT

FOCUS SUR LA DETTE



LA DETTE

EN 2025

Encours de la dette à ce jour



5 383 275 €

(pour mémoire, au 31 déc. 2019, le montant était de 6 258 335 €)

Encours par habitant

1 084.25 €



(pour mémoire, au 31 déc. 2019, le montant
était de 1 264.05 €)

Capacité de désendettement (en année)

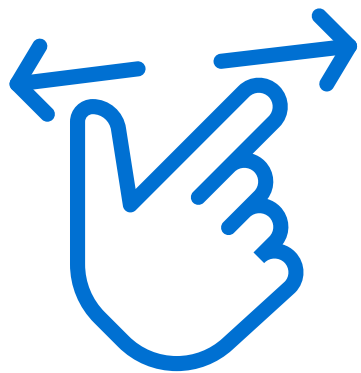


9.4 ans

(pour mémoire, au 31 déc. 2019, elle était
de 9.14 ans)

SECTION INVESTISSEMENT

FOCUS SUR LES RECETTES

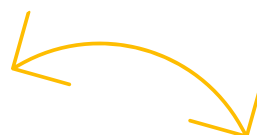


LES RECETTES D'INV.

L'AUTOFINANCEMENT

il est généré par l'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement

1.2 M d'€



LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

FCTVA, subventions d'équipement, produit des cessions

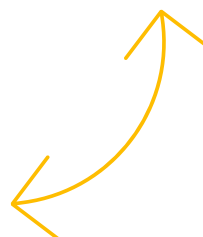
2.8 M d'€



L'EMPRUNT PREVISIONNEL

Pour le besoin de financement résiduel

1.1 M d'€



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PLUS PRECISEMENT...



Pour financer ces investissements, la commune dégage un virement de la section de fonctionnement qui s'élève à plus de 1 200 000 €

La commune a déposé de nombreuses demandes de subventions 2025 mais, à ce jour, n'a pas reçu de réponse.



Ainsi, sans notification, pour équilibrer son budget, la commune doit faire apparaître un recours à l'emprunt.

Toutefois, il est fort probable que la commune n'ait pas besoin de recourir à la totalité de cet emprunt inscrit au budget prévisionnel si des subventions sont notifiées en cours d'année.

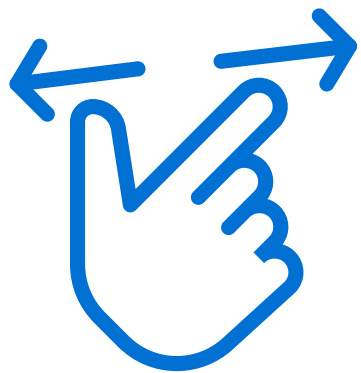
Par ailleurs si un nouvel emprunt devait être contracté en 2025, il ne le serait qu'en fin d'année pour ne pas alourdir l'annuité mais aussi car la réalité du terrain peut conduire à des retards dans la réalisation des projets (études complémentaires, obtention des permis de construire, phase de consultation de la maîtrise d'œuvre...)

On retrouve aussi dans les recettes d'investissement :

- **le FCTVA** 196 850 € (16.404 % sur les dépenses d'investissement 2023)
- **la Taxe d'Aménagement** pour 30 000 €
- **nos excédents de fonctionnement capitalisés** pour 1 911 588€

SECTION INVESTISSEMENT

FOCUS SUR LES DEPENSES



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT *PLUS PRECISEMENT...*

Les dépenses d'investissement sont différentes chaque année, par conséquent les montants ne peuvent être comparables.

Le montant global des investissements (hors dette et hors écritures d'ordre) s'élève à plus de **3 550 000 €** de crédits nouveaux sur 2025.

Le montant du remboursement de la dette sera quant à lui d'environ 510 000 € si la commune débloque l'emprunt contracté en 2022 sur le premier semestre 2025.

LES RESTES A REALISER

INSCRITS
SECTION INV.
2025

C'est à dire les dépenses engagées sur le budget 2024 mais qui ne sont pas terminées (et donc des factures resteront à régler au titre du budget 2025)

Ainsi, le budget 2025 doit permettre, notamment, de

- Régler les dernières factures liées à l'opération "Bâtiment ALAE"
- Finaliser l'opération "Renaturation de la cours de l'école maternelle"
- Mener à terme l'opération d'aménagement du lotissement favorable à la santé "Girbet III"
- Aménager la Place Lansonne & la Rue du Buguet
- Autres

Total

2 014 115 €

Aménager la Place Lansonne & la Rue du Buguet



INSCRITES
SECTION INV
2025

**LES
"NOUVELLES"
DEPENSES**

Côté études , matériel, équipements

Parmi les dépenses prévues aux chapitres 020 et 021 du BP 2025

83 800 € pour la **réalisation d'études stratégiques** (rénovation énergétique, géothermie piscine et écoles, étude sur l'érosion des berges, ...)

100 000 € pour le renouvellement du **parc automobile**,

65 000 € pour des travaux sur les **bâtiments publics**

50 000 € pour poursuivre la **politique foncière**

29 200 € pour compléter et renouveler **le matériel** des services techniques, *(dont acquisition d'un robot autonome pour entretien des grandes salles)*.

24 000 € pour la **plantation d'arbre**

22 800 € pour l'achat de **meublier** (dont matériel de festivité et mobilier pour le nouvel espace jeunesse)

22 400 € pour le renouvellement du **parc informatique**

7 200 € pour l'achat de **matériels** divers

Côté grands travaux

Parmi les dépenses prévues aux chapitres 023 du BP 2025



732 000 € pour la création d'un nouvel **espace jeunes**



177 000 € pour la **rénovation des vestiaires** du stade d'honneur

 RESTRUCTURATION DU CENTRE CULTUREL DE LA VILLE DE SAVERDUN



150 000 € pour une première phase d'études et travaux au centre culturel

Et aussi....

Et aussi....

75 000 € pour
l'amélioration de la **salle
de la Laure**

65 000 € pour l'enveloppe
des **travaux divers
bâtiment**



des travaux de sécurité et de confort sont
prévus pour la salle de la Laure



Travaux de rénovation de bâtiments
publics (écoles, espaces sportifs ou
culturels..)



Sous réserve d'éléments techniques et
financiers (subventions)
complémentaires, le BP 2025 pourrait
permettre la réalisation de travaux de
réhabilitation de la **friche urbaine "le
garage"**, à hauteur d'1M d'euros

Et aussi..., des *petits* travaux aux *grands* effets

Sont également prévues au BP 2025 les dépenses nécessaires à ce que l'on nomme les "travaux en régie". Il s'agit de constructions, de travaux de rénovation de bâtiments publics ou travaux de réseaux qui sont réalisés "en interne", par les services techniques. Voici quelques exemples significatifs



La construction de jardinières qui seront ensuite positionnées au Centre-Ville ou dans les Quartiers



Travaux de prévention contre les phénomènes météorologiques (ici pose d'un réseau pluvial pour éviter inondation route de Saint-Amans)



Aménagements de 12 Jardins dits partagés , route de Madron





**Que pouvons-nous,
notamment, retenir des
documents budgétaires
présentés ?**



✓ L'exercice "budgétaire" est devenu très hautement contraignant & délicat au regard des exigences qui nous sont imposées. *(évolution des dépenses exogènes, absence de réponses à nos demandes de subventions, besoins croissants de la population...)*

✓ Nécessité de créer de "l'innovation" pour réduire les dépenses

Tant en fonctionnement qu'en investissement

✓ Poursuite des efforts pour maintenir ouverts l'ensemble des services publics locaux.

Mais jusqu'à quand ?

✓ Nécessité de faire des choix et parfois renoncer à des opérations ou bien d'en réduire la dimension

Exemples de renoncement à des projets pour motifs budgétaires : PEM, voie verte au Nord de la ville

Exemples de redimensionnement : rénovation centre culturel, du Garage, voie verte...

Il a donc été nécessaire de faire des choix.

Ainsi les budgets présentés et proposés ciblent.....

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ÉCHELONNÉS SUR 2024/2025

1

Construction de 2 bâtiments neufs :

- celui de l'ALAE primaire (*livré en 2024*)
- et le futur Espace Jeunes (livraison prévue hiver 2025)

2

Des aménagements publics structurants

- Place de Lansonne // Rue du Buguet
- Lotissement favorable à la santé Girbet III

3

Transition écologique

- Passage en led des éclairages publics
- Animation d'1 jardin collectif et création d'une dizaine de Jardins Partagés
- Ingénierie et animations/formations autour de l'Alimentation Durable
- Travaux (sur fossé, sur voirie) en prévention des inondations
- Transition vers un fleurissement durable de la ville

4

Entretien du patrimoine bâti (écoles, équipements sportifs, culturels, mobiliers urbains...) et naturel de la ville

LE BUDGET 2025 CIBLE ...

La (bonne) santé

- ALIMENTATION DURABLE
- URBANISME FAVORABLE A LA SANTE
- POLITIQUE SPORTIVE

L'inspirante jeunesse

- CONSTRUCTION NOUVEL ESPACE JEUNES
- FINALISATION DE LA RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE MATERNELLE
- MAINTIEN DE L'ENCADREMENT DES SERVICES PERISCOLAIRE
- CANTINE DURABLE
- PROGRAMME D'ANIMATIONS ET DE SORTIES
- ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Une vie de qualité

- ACCÈS FAVORISÉ À L'ART ET LA CULTURE
- DEVELOPPEMENT DES EVENEMENTS ASSOCIATIFS
- LA SECURITE
- "ESPRIT VILLAGE"

La présentation générale se termine....



....pour celles et ceux qui souhaitent aller + loin...

....sont tenus à disposition



les chiffres clés liés à la Restauration scolaire et la fréquentation du Service Enfance/Jeunesse



le bilan du service Culture



les chiffres clés de la fiscalité locale